

Département de Saône-et-Loire

Zones de revitalisation rurale (ZRR)

d'après l'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017

Les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'Etat au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Depuis 2015, les critères de classement ont été simplifiés et sont examinés à l'échelon intercommunal. Le classement des communes en ZRR est révisé annuellement par arrêté ministériel.

